

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES

Avenue Lagaille

32220 LOMBEZ

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 21 Septembre 2011

Délégués de la communauté de communes : DAIGNAN Christian, POLIER Evelyne, BRAEM Bernard, CARLET Serge, TOURNAN J.Claude, LECLERCQ Dominique, MARTINAUD Vincent, TRAVERSE Michel, ORTIZ Isabelle, DARAN Arlette, REVEIL Thierry, DUTECH Yves, TOUZET Eric, LASSAVE Gilbert, LOUBON Jean, COT J.Pierre, BEYRIA Christine, DESPAX J.Pierre, GINESTET Stéphane, PIMOUNET Cédric, LABATUT Richard, MAGNOAC Martine, MORVAN J.Louis, BASSAT Marie-Thérèse, MAGNOUAC Christian, RIBES Bernard, COUSTET Michel, LACOMME Pierre, CHAUBET Serge, DARNAUD Michèle, BELIERES Suzanne, LAGARDE J-Georges, Ludovic DE MASCAREL DE LA CORBIERE, LAREE Guy, BEYRIA Carine, DAROLLES Jean, VIGNAUX Lilian, CARDE Bruno, BONNEFOI Thierry, BIAMOURET Léonce, DARAN Xavier, STEFFEN Michel, SCHINDLER Gérard, SANCERRY Alain, PERSOGLIA Michel, LAFFITEAU Alain, DECAMPS J.Pierre, LANCIEN Xavier, MARESTAING J.Marc, DAUBERT Bernard, BROCAS Bernard, CUGNO Patrick, FAURE Léo, GIROUSSENS Sandrine, DAMBIELLE Raymonde, SUDERIE Guy, GUIRAUD François, FORNELLI André, SANSAS Gérard, LIZAUTE Claude, CHAZE Pierre, BENEDET Xavier, BEZIAN J.Pierre, BISOGNANI M.Christine, BLANC J.François, FABRE Delphine, FACCA Jacques, MARQUET Marielle, ROUMIGUIE Pierre, SANTALUCIA Raymond, VILLATE Didier, LEFEBVRE Hervé, MAGNOAC Jean, ZAMUNER Michel, VIDAL Patrick, URIZZI Catherine, SOULA Joëlyne, BREOUS Mitrofan, GAYCHET J.Claude, TAULET Thérèse, LAPALU J.Marc, MARTRES François, BOUZIN Moïse, LASSIRE Daniel.

Absents : DAIGNAN Christian, POLIER Evelyne, TOURNAN J.Claude, LECLERCQ Dominique, MARTINAUD Vincent, TRAVERSE Michel, ORTIZ Isabelle, REVEIL Thierry, TOUZET Eric, LASSAVE Gilbert, MAGNOAC Martine, RIBES Bernard, COUSTET Michel, LACOMME Pierre, CHAUBET Serge, DARNAUD Michèle, BELIERES Suzanne, LAGARDE J-Georges, Ludovic DE MASCAREL DE LA CORBIERE, LAREE Guy, BEYRIA Carine, DAROLLES Jean, VIGNAUX Lilian, CARDE Bruno, BIAMOURET Léonce, STEFFEN Michel, SCHINDLER Gérard, SANCERRY Alain, PERSOGLIA Michel, LAFFITEAU Alain, DECAMPS J.Pierre, LANCIEN Xavier, MARESTAING J.Marc, DAUBERT Bernard, FAURE Léo, GIROUSSENS Sandrine, DAMBIELLE Raymonde, SUDERIE Guy, FORNELLI André, SANSAS Gérard, LIZAUTE Claude, CHAZE Pierre, BENEDET Xavier, BEZIAN J.Pierre, BISOGNANI M.Christine, BLANC J.François, FABRE Delphine, FACCA Jacques, MARQUET Marielle, ROUMIGUIE Pierre, SANTALUCIA Raymond, VILLATE Didier, LEFEBVRE Hervé, URIZZI Catherine, SOULA Joëlyne, BREOUS Mitrofan, GAYCHET J.Claude, TAULET Thérèse, LAPALU J.Marc, MARTRES François, BOUZIN Moïse, LASSIRE Daniel.

Procurations : CARLET Serge, BEYRIA Christine.

Le président ouvre la séance et demande au conseil d'approuver le compte rendu de la séance du 9 septembre 2011

Monsieur Daran fait observer que la date de réunion n'a pas été, comme il l'avait demandé communiquée aux participants avant l'envoi officiel de la convocation. Monsieur Loubon lui répond que les délais entre les deux réunions étaient très courts et Monsieur Dutech précise que les envois par mail ne peuvent se faire que par paquet de 10 ce qui pour les secrétaires est un travail supplémentaire.

Monsieur Daran réitère sa demande d'avoir, depuis l'origine un bilan des recettes versées par chaque commune et de dépenses affectées à chaque commune. Il lui est répondu que cet exercice était très difficile à faire surtout pour la compétence écoles.

Sous ces réserves, le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur Loubon fait ensuite part au Conseil de sa visite chez Monsieur le Préfet.

Il informe l'assemblée qu'une dissolution du conseil communautaire n'est pas possible. Par contre si 15 communes décidaient de quitter la Communauté de communes l'EPCI serait dissous. Chacun à ce moment là reprendrait ses emprunts, sa voirie, ses écoles. Il indique que cela serait un échec et qu'il faut trouver une solution pour sortir de ce blocage, discuter sur les vrais problèmes de fond pour fonctionner jusqu'à la fin du mandat. Il n'a toujours pas l'intention de démissionner.

Autour de ce sujet la discussion est ouverte

Monsieur Braem précise qu'à la création, si l'on n'avait pas pris les écoles, Samatan ne rentrait pas et que Simorre serait certainement entrée.

M Daran note les gros problèmes financiers et estime que l'on n'aurait pas du prendre les emprunts contractés par les communes au départ ou au moment de leur entrée si postérieure.

M Bonnefoi se pose la question des effets d'une éventuelle démission d'un grand nombre de conseillers communautaires.

M Dutech lui répond, que de nouveaux conseillers seraient alors élus par chaque conseil municipal

M Despax estime que cette situation de blocage ne peut durer 3 ans.

Le Président, après cette discussion générale informe l'assemblée que le Conseil communautaire, bien que le quorum ne soit pas atteint peut délibérer valablement et prendre des décisions, car il s'agit d'une deuxième convocation.

1. Création de poste d'ATSEM

Monsieur Magnouac expose que la maternelle de Lombez comprend 4 classes et que le poste ouvert l'année dernière a été confirmé au vu de la forte poussée des effectifs (95 enfants). Il propose dans ces conditions la création de ce 4ème poste d'ATSEM.

Monsieur Morvan souligne qu'en commission école il a été convenu de doter toute classe maternelle d'une ATSEM.

Monsieur Daran demande le coût, il lui est répondu environ 20 000 € charges comprises pour 25 heures.

A la majorité des membres présents la création d'un emploi d'ATSEM (24 heures hebdomadaires) est adoptée moins 1 abstention.

2. Organisation des CLAE

Monsieur Magnouac fait part au Conseil du nombre important d'enfants utilisant le CLAE de Samatan et de l'obligation au delà de 50 enfants d'avoir un directeur qui ne participe pas à l'animation. Actuellement il y a 4 animateurs, dont Paul Vitadello Directeur. Au-delà de 48 enfants il y a dépassement d'effectifs et il faut mettre des enfants dans la cour avec un surveillant.

Pour remédier à cela il convient de dédoubler le CLAE, en créant un CLAE pour les + de 6 ans (un animateur pour 14 enfants) et un CLAE pour les moins de 6 ans (un animateur pour 10 enfants). Cette réorganisation revient à créer un emploi de 15 heures, nécessaire dans tous les cas, mais une telle solution permet au directeur compris dans les effectifs d'assurer lui aussi la garde.

Monsieur Despax demande si l'accord des parents n'ait pas souhaitable ?

Monsieur Dutech considère que ces questions sont du seul ressort des élus.

de dédoubler le clae de Samatan et de créer in emploi de 15 heures hebdomadaire

Le Conseil Communautaire est d'accord sur ce principe de dédoubler le CLP de Samatan et de créer un emploi de 15 heures hebdomadaires

3. Structure de jeux de la maternelle de Samatan

Monsieur Magnouac rappelle à l'assemblée la dangerosité du jeu, liée à sa vétuste et au tassement du sol ainsi que la volonté des parents et des enseignants de conserver ce jeu qui offre beaucoup de possibilité.

Un premier devis lui avait été communiqué par la société Ludoparc, pour un montant de 36 000 € devis qui dépassait largement la somme inscrite au budget (25 000€).

Après nouvelle négociation et demande de ne remplacer que les éléments dégradés ou présentant un risque pour la sécurité, un nouveau devis de 26 000€ est proposé, avec peut être possibilité de rediscuter sur le prix du sol.

M Brocas demande si l'on a contacté d'autres entreprises. Monsieur Magnouac lui répond que ce n'est pas possible car c'est Ludoparc qui a monté la structure et qui a donc ses propres fournisseurs pour les pièces détachées.

M Guiraud se pose la question du prix par un autre fournisseur pour la même structure ?

Monsieur Magnouac répond que le prix d'un matériel neuf pour une structure identique serait beaucoup plus élevé et que si l'on veut rester dans le budget, il faudrait choisir une structure beaucoup plus simple.

M Bonnefoi regrette que cette décision soit prise sans les élus Samatanais.

M Cugno s'interroge sur les demandes éventuelles des autres écoles.

Le conseil est d'accord pour faire ces réparations dès l'instant que l'on reste dans le budget.

4. Transfert de la subvention à l'association : Les copains d'abord

Monsieur Magnouac rappelle les faits :

Séverine Lejeune s'était vu confier une mission pour rapprocher l'association Les copains d'abord avec la MJC de Monblanc. Suite à des difficultés internes à l'association Les copains d'abord, cette fusion à ce jour n'a pu avoir lieu. La dissolution des copains d'abord a été refusée par l'assemblée générale.

Au moment du budget la subvention annuelle prévue pour les copains d'abord avait été affectée à la MJC, la fusion devant avoir lieu.

Compte tenu de la situation actuelle, il est proposé au Conseil Communautaire de verser ladite subvention aux Copains d'abord pour un montant de 26 500 €.

Le Conseil communautaire donne son accord. A l'unanimité moins 1 abstention.

Monsieur Magnouac évoque ensuite les différentes solutions pour l'avenir, les responsables des Copains d'abord travaillant dans le but d'arriver à cette fusion en fin d'année.

Il est urgent de décider, le contrat enfance jeunesse doit être renouvelé en 2012.

A priori 2 solutions resteraient possibles :

- la dissolution avec reprise par MJC,
- ou la reprise par la Communauté de communes en régie.

M Magnouac souligne par ailleurs que la mission de Séverine Lejeune a permis à ces deux associations de travailler ensemble.

5. Fixation des charges de fonctionnement des écoles

Monsieur DUTECH indique les montants des charges de fonctionnement des écoles pour les communes extérieures :

795 €par élève pour les charges de fonctionnement (799 €l'année précédente) sachant qu'il y a à ce jour 70 élèves hors communauté.

Pour les cantines 267 €par enfant (262 €l'année précédente)

Il demande accord du conseil communautaire pour l'application de ces tarifs .L'accord est donné à l'unanimité.

6. Fonds de concours pour les communes de Lombez et de Polastron.

M Dutech donne le montant définitif des fonds de concours définitifs qui sont à inscrire :

Lombez : 82 320 €et Polastron : 19 200 €

Ces fonds de concours représentent les prix du terrain ainsi que les frais de bornage.

Accord du conseil communautaire à l'unanimité des participants.

7. Questions diverses

Le président fait ensuite un point sur la voirie. Il rappelle qu'il a la charge d'exécuter le budget arrêté par Monsieur le Préfet.

Le marché voirie annuel qui concerne les chemins n' a pas été modifié par rapport aux propositions initiales des communes : il a été attribué à la SCREG pour un montant de 180 042 €HT financé par emprunt (durée 8 ans taux 3.43%), l'estimation étant de 204 000 €HT . Les travaux seront terminés normalement fin septembre.

Deux marchés ont été lancés pour les rues de Lombez, rue notre Dame, rues de la Reilhe et Bertin) et de Samatan. (Rue de la tannerie).

Pour Lombez, la meilleure offre est ressortie à 244 480 €HT pour une estimation de 250 000 €et pour Samatan à 130 387€HT pour une estimation de 104 000 €. Ces marchés seront aussi financés par emprunt.

Le président rappelle que l'on ne doit en aucun cas dépasser les montants inscrits au budget.

Il pense néanmoins qu'il sera possible d'absorber le surcoût de Samatan par les économies enregistrées sur les autres marchés par rapport aux prévisions.

Enfin il est prévu d'exécuter les travaux de busage et de pelle dans la limite du budget (61 900 €HT) et de lancer le marché de la commune de Cadeillan (estimation 50 000 €HT), Monsieur Perez maître d'œuvre, prépare le dossier.

M Loubon tient à souligner que ce budget voirie 2011 aura été exécuté de manière équilibrée entre les différentes communes de la communauté.

Aucune autre question n'ayant été évoquée, la séance est levée à 22 h environ.